

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

#### Décision du 15 juin 2018 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER1816907S

Par décision du 15 juin 2018 en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, a prononcé à l'encontre de la société UNERGIA, dont le siège social est situé 102, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris :

- une sanction pécuniaire de 11 288 850 € ;
- la privation de la possibilité d'obtenir des certificats d'économies d'énergie selon les modalités prévues au premier alinéa de l'article L. 221-7 et à l'article L. 221-12 ;
- le rejet des demandes de certificats d'économies d'énergies faites par la société UNERGIA.